

Nous soussignés, personnels enseignants du Collège Denis Poisson de Pithiviers, demandons le passage en fonctionnement dit « hybride » de notre établissement pour les raisons suivantes :

- Les chiffres de l'épidémie de COVID 19 sur le plan national et local le montrent, la circulation du virus est très active et ce particulièrement dans le Pithiverais.
- Notre établissement est l'un des plus importants de l'académie en termes d'effectifs et de groupes d'élèves.
- Les salles de classes ne permettent pas toutes une aération adéquate comme le demande le protocole sanitaire en vigueur.
- Certaines salles spécialisées (Arts Plastiques, Éducation musicale) ont dû être converties en salle de cours banalisées pour limiter les déplacements des élèves entre les salles - malgré les annonces du ministre concernant le maintien des « salles spécialisées » - ce qui nuit aux enseignements des disciplines concernées.
- Le nombre d'élèves important dans notre établissement complique l'organisation de la pause méridienne et du passage au self des élèves dans le respect du protocole sanitaire actuel. Il faut trop de temps pour faire passer tous les groupes uns à uns et les cours qui commencent à 13h sont souvent perturbés.

Tous ces éléments plaident pour une réduction des effectifs des groupes d'élèves.

Nous estimons qu'aujourd'hui cet allègement des groupes est essentiel pour notre sécurité, celle de nos familles et de nos proches ainsi que la sécurité des élèves et de leurs familles.

Dès la préparation de cette rentrée, l'équipe de direction a préparé un protocole dit de fonctionnement hybride :

une alternance de cours à distance et en présentiel pour l'ensemble des élèves qui permettrait à la fois la venue dans l'établissement de tous les élèves chaque semaine et l'allègement des groupes en présentiel dans les salles de classe.

Aujourd'hui les équipes pédagogiques sont prêtes à travailler selon cette organisation et les modalités de sa mise en place ont déjà été définies par l'équipe de direction.

Ce fonctionnement nous permettrait d'appliquer avec beaucoup plus de facilité et de rigueur les principes du protocole sanitaire et du protocole lié à la sécurité dans les établissements suite au risque attentat en réduisant l'effectif à gérer et les déplacements de groupes d'élèves.